Ce document est un scan, veuillez achetez le livre si vous en avez les moyens.
Si ce n'est pas possible pour vous, vous êtes libre de consulter ce livre.
Le partage est réservé à ceux qui n'ont pas accès à cet important livre.
Pour mettre en lumière, les égarements cachés de la tariqa tijaniyya qui égare des millions de gens en Afrique et en Asie.



Lumières

sur la voie Tijane

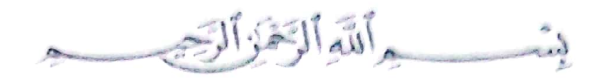
'Abd Ar-Rahmân Ibn Yoûsouf Al-Ifrîqy

Traduction :

Abdessamad Nour

Kamel Mellah





Au Nom d'Allah, toutes les louanges reviennent à Allah, que la prière et le salut d'Allah soient sur Son Messager, sa famille, ses Compagnons et tous ceux qui l'ont suivi.

Ceci dit ;

Nous présentons là aux lecteurs francophones une traduction d'une épitre considérable par sa taille bien que concise par son volume, écrite par le savantissime 'Abd Ar-Rahmân Ibn Yoûsouf Al-Ifrîqy – qu'Allah lui fasse miséricorde – qui fut directeur de *Dâr Al-Hadîth* de Médine et enseignant dans la Mosquée Prophétique.

Cette épitre peu connue du grand public est intitulée, d'après un effort de traduction :

« Les lumières du Tout Miséricordieux pour la guidée de la voie Tijane »

dont le titre original est :

« الْأَنْوَارُ الرَّحْمَانِيَّةُ لِهِدَايَةِ الطَّرِيقَةِ التِّيجَانِيَّةِ »

qui est, comme son titre l'indique, un conseil aux membres de la voie soufie des Tijanes.

L'auteur introduit son œuvre par plusieurs introductions impor-antes portant sur la définition de la Sounnah et de l'innovation. Il évoqua donc ce qui incombe au musulman véritable concernant le uivi des textes et le rejet de toute invention religieuse, ceci, après voir mentionné la raison de l'écriture de ce livre.

'auteur, qui faisait lui-même partie de cette voie soufie aupara-ant, nous donne des détails sur les déviations et égarements de



Au Nom d'Allah, toutes les louanges reviennent à Allah, que la prière et le salut d'Allah soient sur Son Messager, sa famille, ses Compagnons et tous ceux qui l'ont suivi.

Ceci dit ;

Nous présentons là aux lecteurs francophones une traduction d'une épitre considérable par sa taille bien que concise par son volume, écrite par le savantissime 'Abd Ar-Rahmân Ibn Yoûsouf Al-Ifrîqy – qu'Allah lui fasse miséricorde – qui fut directeur de *Dâr Al-Hadîth* de Médine et enseignant dans la Mosquée Prophétique.

Cette épitre peu connue du grand public est intitulée, d'après un effort de traduction :

« Les lumières du Tout Miséricordieux
pour la guidée de la voie Tijane »

dont le titre original est :

« الْأَنْوَارُ الرَّحْمَانِيَّةُ لِهِدَايَةِ الطَّرِيقَةِ التِّيجَانِيَّةِ »

qui est, comme son titre l'indique, un conseil aux membres de la voie soufie des Tijanes.

L'auteur introduit son œuvre par plusieurs introductions importantes portant sur la définition de la Sounnah et de l'innovation. Il évoqua donc ce qui incombe au musulman véritable concernant le suivi des textes et le rejet de toute invention religieuse, ceci, après avoir mentionné la raison de l'écriture de ce livre.

L'auteur, qui faisait lui-même partie de cette voie soufie auparavant, nous donne des détails sur les déviations et égarements de

cette dernière en citant dix croyances erronées chez les adeptes de la voie Tijane.

Il apparaît clairement au lecteur que l'objectif de l'auteur est de mettre en garde contre ces égarements mais aussi de prodiguer un conseil sincère à tous ceux qui se revendiquent de cette voie en particulier et du soufisme de manière plus générale.

Nous aimons rappeler que d'autres ouvrages traitant de la « confrérie Tijanyya », fondée par Ahmed Ibn Mouhammad Tijani (mort en 1815)[1], ont été rédigés par des savants de la Sounnah. Parmi les ouvrages les plus intéressants, [il y a] celui écrit par le savantissime Mouhammad Taqy Ad-Dîn Al-Hilâly Al-Maghriby – qu'Allah lui fasse miséricorde – intitulé *Le guide offert au groupe des Tijanes*, dans lequel l'auteur réfute les égarements de ces derniers de manière détaillée.

Nous nous sommes basés sur la quatrième édition des parutions de l'Université islamique de Médine.

Nous demandons à Allah de nous assister dans cette tâche, de nous accorder la sincérité dans la parole comme dans les actes, de nous faire voir la vérité où qu'elle soit et de nous accorder son suivi, et de nous faire voir le faux où qu'il soit et de nous en préserver. Les louanges sont à Allah, le Maître des mondes, qu'Allah honore et salue Mouhammad (ﷺ), sa famille, ses Compagnons et ses frères jusqu'au Jour de la Rétribution.

Le traducteur

---

[1] Ahmed Tijani la fonda en l'an 1781, dans le village de Boussemghoun en Algérie. Par la suite, c'est la ville de Fès, au Maroc, qui devint le foyer de la secte Tijane, d'où elle se répandit dans l'ensemble des pays d'Afrique. La plupart des adeptes de cette voie croient en la majorité des croyances soufies.

Biographie du Cheikh

Son origine et son enfance

Il est le savantissime, l'expert du hadith, l'enseignant émérite dans la Mosquée Prophétique, le directeur du centre du Hadith de la ville de Médine, le grand prédicateur, le Cheikh 'Abd Ar-Rahmân Ibn Yoûsouf Al-Ifrîqy.

Il naquit en l'an 1326 H dans le village de Fafa au Mali. Ses parents étaient des gens nobles ayant eu beaucoup d'enfants mais seuls 'Abd Ar-Rahmân et son grand frère survécurent. Sa famille était une famille respectée et détenant le commandement. Il grandit durant une période difficile pour son pays, après des guerres contre certaines puissances occidentales qui se terminèrent par la colonisation de ces terres.

Ses études

Lorsqu'il atteignit l'âge du discernement, son père l'envoya chez l'enseignant du village, Cheikh Alpha, afin qu'il apprenne du Coran et les règles religieuses. Il apparut de lui, dès son plus jeune âge, les signes de l'excellence dans les études.

Il se consacra à ses études dans l'armée de façon assidue, ce qui lui valut de se démarquer de ses camarades de classe. Il reçut les diplômes, dans la filière qu'il avait choisie, montrant ainsi sa

supériorité sur les autres élèves. Cela lui valut d'être choisi comme enseignant et responsable dans l'armée de l'air.

Au moment de prendre son poste si convoité, il débattit avec son directeur administratif qui affirma devant lui que l'Islam était une religion régressive et primitive, que le quotidien des musulmans atteste de cela et que c'est cela qui les avait conduits à cette occupation coloniale. Le Cheikh, qui à cette époque n'avait que très peu étudié sa religion, ne sut comment le convaincre. Il décida alors de rechercher la science auprès des savants de son pays mais ne trouva pas ce qu'il recherchait, étant donné que la plupart n'avaient pas dépassé la mémorisation du Coran et des règles jurisprudentielles de l'école Malikite tirées de quelques épitres répandues dans leur pays.

Il décida alors fermement de voyager vers les deux lieux saints, La Mecque et Médine et d'y rester un temps afin d'apprendre sa religion.

Son voyage pour l'étude de la science religieuse

Il voyagea donc à La Mecque où il accomplit le pèlerinage. Puis, il se dirigea vers Médine où il s'assit auprès d'un des savants de son pays qui enseignait dans la Mosquée Prophétique : le Cheikh Sa'îd Ibn Siddîq, dont il profita grandement des enseignements pendant une longue période.

Lorsqu'il sentit qu'il avait acquis la science qui lui permettrait de défendre l'Islam, de répondre et de réfuter ses détracteurs, il prit la décision de rentrer dans son pays.

Sur le chemin du retour, il rencontra, dans la ville de Djeddah, un homme de science de son pays qui habitait là. Un débat commença lors d'une de ses assises à propos d'un sujet relatif à la jurisprudence. Cheikh 'Abd Ar-Rahmân prit la parole et rapporta

alors ce qu'il mémorisait concernant le sujet en question, d'après ce qu'il retenait des livres qu'il avait lus et appris. Le Cheikh le reprit alors, lui disant qu'il se trouve une parole du Prophète (ﷺ) qui contredit tout ce qu'il venait d'évoquer, et qu'il ne convenait pas d'aller à l'encontre de sa parole (ﷺ) en suivant la parole d'un autre. Il lui rappela aussi la parole de l'Imam Mâlik qui dit : « La parole de tout homme peut être soit acceptée soit refusée, hormis la parole de celui qui se trouve dans cette tombe », en indiquant la tombe du Prophète (ﷺ).

Après ce débat qui lui ouvrit les yeux, il se rendit compte que s'il ne pouvait pas convaincre un musulman avec la science qu'il avait acquise, alors, à plus forte raison, il ne pourrait convaincre les non musulmans parmi les opposants à l'Islam. Il décida donc de ne pas rentrer dans son pays, mais plutôt, de retourner à Médine et de se plonger dans l'étude du Hadith et des traditions Prophétiques.

Lorsque le centre du Hadith fut fondé en 1350 H par le grand savant du Hadith Cheikh Ahmad Ibn Mouhammad Ad-Dahlawy – qu'Allah lui fasse miséricorde –, le Cheikh Sa'îd Ibn Siddîq y fut nommé enseignant. Il l'invita alors à s'y inscrire. C'était un endroit qui accordait une grande attention aux hadiths du Prophète (ﷺ) et où enseignaient de grands savants. Cheikh 'Abd Ar-Rahmân y trouva donc ce qu'il recherchait.

Il y étudia les recueils de hadiths, leur terminologie, la jurisprudence et ses fondements ainsi que les sciences outils. Lorsque le fondateur de cette institution, le Cheikh Ahmad Ibn Mouhammad Ad-Dahlawy, vit l'engouement qu'il avait pour l'étude de la science, sa sincérité de même que son assiduité dans cela, il lui ouvrit les portes de la bibliothèque du centre et la lui rendit accessible pour ses études et recherches. Il l'orientait – dans

le cadre de ces dernières – dans le choix des ouvrages qui lui étaient nécessaires.

Il ne se contentait pas de ses études dans le centre du Hadith de Médine, malgré les immenses bénéfices qu'il en tirait et les nombreuses connaissances qu'il y acquit. Plutôt, il profita aussi grandement des assises de science auxquelles il assistait dans la Mosquée Prophétique.

Il continua ses études avec une grande assiduité, ce qui lui valut de se démarquer de ses camarades et d'être connu pour son attachement à la science du Hadith jusqu'à en devenir un de ses savants, un *Mouhaddith.*

Ses enseignants

Il étudia chez de nombreux savants émérites dans la Mosquée Prophétique, comme au centre du Hadith de Médine. Parmi eux :

- Son premier enseignant : le Cheikh Sa'îd Ibn Siddîq ;
- Cheikh Alpha Hâshim ;
- Le grand savant réformateur, le Salafi, le linguiste, Cheikh Mouhammad At-Tayyib Ibn Ishâq Al-Ansâry. Le Cheikh des savants et des hommes de lettres de Médine du milieu du 20ème siècle, le 14ème siècle hégirien. Il étudia auprès de lui dans la Mosquée Prophétique le Hadith, l'exégèse et la langue arabe. Le Cheikh l'aimait beaucoup et le rapprochait de lui en raison de ce qu'il voyait de lui comme sincérité et motivation dans la recherche de la science, en particulier la science du Hadith ;
- Cheikh Yoûnous Ibn Noûh Al-Ifrîqy ;
- Le savantissime, l'ascète, Cheikh Sâlih Az-Zaghîby, qui fut imam dans la Mosquée Prophétique pendant environ 25 ans ;
- Cheikh Mouhammad Soultân Al-Ma'soûmy ;

- Le grand savant du Hadith, Cheikh Mouhammad 'Aly Al-Laknay ;
- Cheikh Mouhammad Ibn 'Aly Chouwayl ;
- Cheikh Mouhammad Ibn 'Aly Al-Harakân ;
- Cheikh Ahmad Al-Bisâty.

Et bien d'autres encore.

Parmi ses élèves

Cheikh 'Abd Ar-Rahmân Al-Ifrîqy avait beaucoup d'élèves de tous les horizons et de tous les continents. Allah l'a rendu bénéfique pour nombre d'étudiants en science qui profitèrent de ses cours dans la Mosquée Prophétique et dans l'école du Hadith de Médine, de même qu'à Yanboû où il fut désigné par le roi 'Abd Al-'Azîz Âl Saoûd – qu'Allah lui fasse miséricorde – pour y être prédicateur itinérant dans l'ensemble de ses villages en l'an 1364 H.

Beaucoup profitèrent également de lui dans la ville de Ryad lorsqu'il était enseignant au centre scientifique, dans la faculté de Charî'ah de l'université de la même ville et dans la mosquée du noble Cheikh Mouhammad Ibn Ibrâhîm Âl Cheikh, ainsi que dans sa maison qui était un lieu de rassemblement pour les invités qui venaient le visiter, en raison notamment du fait qu'il maîtrisait certaines langues africaines et la langue française.

Parmi ses élèves les plus illustres :

- Cheikh 'Oumar Ibn Mouhammad Fallâtah ;
- Cheikh Mouhammad Ibn Sâlih Al-'Outhaymîn ;
- Cheikh 'Abd Allah Ibn 'Abd Ar-Rahmân Al-Ghoudayyân ;
- Cheikh 'Abd Al-Mouhsin Al-'Abbad ;
- Cheikh 'Abd As-Samad Ibn Mouhammad Al-Kâtib.

Et bien d'autres encore.

Ses qualités et ses comportements

Le Cheikh faisait partie des réformateurs de ce siècle. Il était un brillant enseignant, un exemple qui a dédié sa personne et son intellect, a voué la fraîcheur de sa jeunesse et a consacré sa vie aux divers domaines du bien. Il était, que la miséricorde d'Allah soit sur nous et sur lui, doté d'une force dans sa science comme dans sa condition physique. Il était de couleur mate, avec un visage plein et resplendissant. On ne voyait jamais le renfrognement sur son visage, il était d'un tempérament doux et il veillait ardemment, dans toutes ses affaires, à cheminer sur la voie de l'élu (ﷺ).

Pour illustrer ses nobles comportements, Cheikh 'Oumar Fallâtah – qu'Allah lui fasse miséricorde – raconte des anecdotes qu'il a vécues en compagnie du Cheikh :

- La première : « Un jour, durant la saison du pèlerinage auquel s'étaient rendus la majorité des étudiants du Cheikh, j'ai voulu me rendre chez ce dernier afin de déjeuner chez lui. Quand je suis arrivé, le Cheikh était assis près de la nourriture avec ses enfants et il dit spontanément : “Louanges à Allah qui ne m'a pas fait vivre le jour où je mangerai seul avec mes enfants !” »

- Également : « Un jour, un farouche détracteur du Cheikh agressa l'un de ses enfants, le blessant à la tête. Il fut interpellé et emprisonné par les autorités. Le Cheikh tenta d'intercéder en faveur de l'agresseur pour qu'il soit libéré, en vain. Il me chargea de recourir aux besoins financiers de la famille du prisonnier jusqu'à sa libération ; ce qui amena ce dernier à revenir à la droiture et à accepter la vérité. »

En 1360 H, il enseigna au sein de la Mosquée Prophétique et au centre *Dar Al-Hadîth* de Médine, jusqu'en 1364 H, année où il s'engagea au [service du] Prêche et de l'orientation de la ville de

Yanbou' An-Nakhl. Il en est revenu la même année, après avoir passé huit mois durant lesquels il fonda et éleva solidement l'édifice de la croyance là-bas. De même, il fit disparaître beaucoup d'innovations et de maux, par la douceur, la sagesse et la bonne exhortation. Puis, il s'établit de nouveau au centre du Hadith pour le raffermir, le soutenir et le remplir par la science Prophétique.

Il s'asseyait des heures pour enseigner, de 2h du matin environ jusqu'à l'appel à la prière du *Dhouhr*. Cela, pour une seule assise, sans trouver la moindre lassitude. Ensuite, il revenait après la prière du *Dhouhr* pour commencer un cours pour les étudiants occupés le matin à travailler dans les marchés. Après la prière du *'As̱r*, d'autres étudiants venaient constamment à sa maison pour profiter de sa science. Après les prières du *Maghrib* et du *'Ichâ'*, il s'employait à l'enseignement public à la Mosquée Prophétique. Son cours rassemblait un mélange des genres : petits et grands, ceux qui dédiaient tout leur temps à l'étude de la science et ceux qui désiraient profiter du cours parmi les gens de la masse.

À la fin de l'année 1370 H, son altesse le roi 'Abd Al-'Azîz le choisit pour faire partie des enseignants au sein de l'Institut scientifique de Riyad, puis à la faculté de Charî'ah. Il demeurait alors à Riyad toute la période scolaire, puis passait les vacances d'été à Médine afin de superviser les actions du centre du Hadith et se consacrer à l'enseignement dans la Mosquée Prophétique.

Ses écrits

Étant donné que l'écriture est la jumelle de l'enseignement et de la transmission dans les domaines de la réforme, le Cheikh s'attela alors à écrire certains livres bénéfiques.

En raison de son contact avec de nombreux pèlerins africains, il constata que la secte Tijane – en référence au Cheikh Aẖmed

Tijani – était répandue dans ces pays. Les paroles des gens se contredisaient, les pays d'Afrique étaient traversés par une vague de divergences au sujet de cette secte et il était dit, parmi les gens de la masse, que celui qui n'adhérait pas à la secte Tijane n'appartenait en rien à l'Islam.

La maison du Cheikh – qu'Allah lui fasse miséricorde – était une place où se rassemblaient les pèlerins dont les pays étaient, pour la plupart, occupés par les français, avant qu'ils ne soient répartis en républiques multiples.

Sa maison était prisée par les gens cultivés [de ces pays], car il maîtrisait la langue française. Il leur expliquait à travers elle ce dont ils avaient besoin parmi les affaires de leur religion.

La discussion et les questions tournaient souvent autour de la secte Tijane. Il demeura alors à étudier ses livres, à consulter la réalité de ce qu'elle contient, à partir de ses références et de ses fondements.

Il finira par rédiger son épître dans laquelle Allah a placé Sa bénédiction. Elle fut une cause pour que nombre de gens prennent conscience [de la vérité], par la simplicité de son style, la sincérité de l'intention de son auteur, sa concentration sur des points sensibles et importants qui ont permis aux gens de la masse de s'apercevoir de certaines croyances, que seules les élites des adeptes de la secte connaissaient. Il l'a appelée : *Les lumières du Tout Miséricordieux pour la guidée de la voie Tijane.*

La deuxième épître du Cheikh est : *La réponse d'Al-Ifrîqy*. C'est une épître courte de soixante pages, où il répond à dix-sept questions qui lui sont parvenues en 1366.

Son troisième livre est : *La clarification du Hajj et de la 'Oumra, comme elle est venue dans le Livre et la Sounnah*. Il contient cent-vingt pages et il finit de l'écrire en 1367.

Le Cheikh avait aussi une compilation de fatwas non éditées, de même que des manuscrits de certains aide-mémoires dans le Hadith et sa terminologie, qu'il dispensait à ses étudiants au sein de l'Institut scientifique et de la faculté de Charî'ah de Riyad.

Sa mort

Il est décédé – qu'Allah lui fasse miséricorde – la nuit du mardi correspondant au 28/03/1377, après avoir contracté de nombreuses maladies qui n'ont pas arrêté son prêche ni sa lutte dans le sentier d'Allah.

Lumières

sur la voie Tijane



Au Nom d'Allah le Tout-Miséricordieux, le Très-Miséricordieux

La raison de l'écriture de ce livre

Allah (ﷻ) a dit :

﴿ وَقُلْ جَآءَ ٱلْحَقُّ وَزَهَقَ ٱلْبَٰطِلُ ۚ إِنَّ ٱلْبَٰطِلَ كَانَ زَهُوقًا ﴿٨١﴾ ﴾

« Et dis : La Vérité (l'Islam) est venue et l'Erreur a disparu. Car l'Erreur est destinée à disparaître. »[2]

Sache, ô toi le musulman, qu'il ne convient pas à l'incapable de s'embarquer sur une monture difficile, excepté s'il n'a pas pu trouver d'autres moyens que celui-ci. Alors, qu'il demande l'aide d'Allah ; car, véritablement, Il est Celui qui aide. En effet, une révision scientifique eut lieu entre un groupe de frères et moi-même, jusqu'à ce que nous abordions l'innovation. Je dis alors : « Tout ce qui n'était pas une religion chez les premiers [croyants] ne sera pas aujourd'hui une religion [authentique]. » Ils réclamèrent de moi la preuve de cela, en particulier celle de la réprobation des gens de la Sounnah envers la Tijaniya. Quand je m'aperçus que la question m'était destinée, je me suis immiscé sous l'ombre des savants de la Sounnah, en rapportant leurs paroles

[2] Sourate Al-Isrâ' / L'ascension nocturne : 81.

dans l'exégèse de certains versets et hadiths qui blâment l'innovation et ses partisans.

Je dis, comme a dit le savant du Hadith, le savantissime Cheikh Mouhammad Ibn 'Abd Al-'Azîz Al-Fârisy Al-Jâriky dans *At-Touhfah Al-Makkiyyah* les propos suivants :

أَجَبْتُهُ مُحْتَسِبًا لِلْأَجْرِ   مَعَ أَنَّنِي لَسْتُ لِذَاكَ الْخَطَرْ
تَطَفُّلًا بِالْعُلَمَاءِ الْفُضَلَا   مُقْتَفِيًا آثَارَهُمْ وَالسُّبُلَا
فَقُلْتُ: فَاعْلَمْ أَيُّهَا الْخِلُّ الْوَدُودْ   حَمَاكَ رَبِّي مِنْ بَوَائِقِ الْحَسُودْ
مَنْ يُرِدِ اللهُ بِهِ خَيْرًا يُرَى   مُتَمَسِّكًا بِهُدَى سَيِّدِ الْوَرَى
أَلْهَمَهُ اللهُ لِكُلِّ الطَّاعَةِ   حَيَاتَهُ، أَلْزَمَهُ الْقَنَاعَةْ
يَرْزُقُهُ تَفَقُّهًا فِي الدِّينِ   عَضُدُهُ بِالصِّدْقِ وَالْيَقِينْ

Je lui ai répondu favorablement en espérant la récompense
bien que je ne mérite pas cette place
S'immiscer entre les nobles savants
suivant leurs traces et leurs voies

…

Autrement, je ne saurais m'attaquer ni m'élever à cette place culminante, car je n'y ai jamais été apte, ni même à une place inférieure à elle.

J'espère d'Allah (ﷻ) qu'Il rendra [cette épître] vouée exclusivement à Son Noble Visage, bénéfique pour tous les frères croyants musulmans ; Il est certes Celui qui guide vers le chemin droit.

'Abd Ar-Rahmân Ibn Yoûsouf Al-Ifrîqy

بِسْمِ ٱللَّهِ ٱلرَّحْمَٰنِ ٱلرَّحِيمِ
نَحْمَدُهُ وَنُصَلِّي عَلَى رَسُولِهِ الْكَرِيمِ

Louange à Celui qui a envoyé Son Messager avec la guidée et la religion de vérité, pour la placer au-dessus de toute autre religion, en dépit de l'aversion des associateurs. J'atteste qu'il n'est de divinité en droit d'être adorée en dehors d'Allah (ﷻ) Seul et sans associés, à Lui appartiennent la royauté et la louange et Il est capable de toute chose, Celui qui a dit dans Son Livre puissant :

﴿ وَمَن يُطِعِ ٱللَّهَ وَرَسُولَهُۥ وَيَخْشَ ٱللَّهَ وَيَتَّقْهِ فَأُوْلَٰٓئِكَ هُمُ ٱلْفَآئِزُونَ ۝٥٢ ﴾

« Et quiconque obéit à Allah et à Son Messager, et craint Allah et Le redoute... alors, voilà ceux qui récoltent le succès. »[3]

Et j'atteste que notre Maître Mouhammad (ﷺ) est Son serviteur et Messager, celui sur qui Il fit descendre :

﴿ يَٰٓأَيُّهَا ٱلَّذِينَ ءَامَنُوٓاْ أَطِيعُواْ ٱللَّهَ وَأَطِيعُواْ ٱلرَّسُولَ وَلَا تُبْطِلُوٓاْ أَعْمَٰلَكُمْ ﴾

« Ô vous qui avez cru ! Obéissez à Allah, obéissez au Messager et ne rendez pas vaines vos œuvres. »[4]

C'est-à-dire, par votre contradiction à la Sounnah de son Prophète (ﷺ) qu'il vous a tracée et par votre perpétration du blâmable et des innovations. [Que les prières d'Allah soient sur le Prophète (ﷺ)] ainsi que sur l'ensemble de ses proches et de ses Compagnons jusqu'au Jour de la Rétribution.

---

[3] Sourate An-Noûr / La lumière : 52.
[4] Sourate Mouhammad : 33.

Ceci dit ;

Ô mon honorable frère, votre courrier m'est certes parvenu. Je l'ai lu et j'ai compris ce qu'il contenait. Je vous écris donc sa réponse, si Allah Le Très Haut le veut et c'est de Lui qu'on recherche l'aide.

Les bases de l'Islam

Sachez qu'Allah (ﷻ) décréta des règles pour tout musulman et dit :

﴿ وَمَآ ءَاتَىٰكُمُ ٱلرَّسُولُ فَخُذُوهُ وَمَا نَهَىٰكُمْ عَنْهُ فَٱنتَهُواْ ۚ وَٱتَّقُواْ ٱللَّهَ ۖ إِنَّ ٱللَّهَ شَدِيدُ ٱلْعِقَابِ ﴾

« Prenez ce que le Messager vous donne ; et ce qu'il vous interdit, abstenez-vous en ; et craignez Allah car Allah est dur en punition. »[5]

Et :

﴿ وَمَن يَعْصِ ٱللَّهَ وَرَسُولَهُۥ وَيَتَعَدَّ حُدُودَهُۥ يُدْخِلْهُ نَارًا خَٰلِدًا فِيهَا وَلَهُۥ عَذَابٌ مُّهِينٌ ﴾

« Et quiconque désobéit à Allah et à Son Messager, et transgresse Ses ordres, Il le fera entrer au Feu pour y demeurer éternellement. Et celui-là aura un châtiment avilissant. »[6]

Et :

﴿ وَمَن يَعْصِ ٱللَّهَ وَرَسُولَهُۥ فَإِنَّ لَهُۥ نَارَ جَهَنَّمَ خَٰلِدِينَ فِيهَآ أَبَدًا ﴾

---

[5] Sourate Al-Hachr / L'exode : 7.
[6] Sourate An-Nisâ' / Les femmes : 14.

« Et quiconque désobéit à Allah et à Son Messager aura le feu de l'Enfer pour y demeurer éternellement. »[7]

Et Il (ﷻ) dit :

﴿ فَلْيَحْذَرِ ٱلَّذِينَ يُخَالِفُونَ عَنْ أَمْرِهِۦٓ أَن تُصِيبَهُمْ فِتْنَةٌ أَوْ يُصِيبَهُمْ عَذَابٌ أَلِيمٌ ﴾

« Que ceux, donc, qui s'opposent à son (Messager) commandement prennent garde qu'une épreuve ne les atteigne, ou que ne les atteigne un châtiment douloureux. »[8]

Et Il (ﷻ) dit :

﴿ فَلَا وَرَبِّكَ لَا يُؤْمِنُونَ حَتَّىٰ يُحَكِّمُوكَ فِيمَا شَجَرَ بَيْنَهُمْ ثُمَّ لَا يَجِدُوا۟ فِىٓ أَنفُسِهِمْ حَرَجًا مِّمَّا قَضَيْتَ وَيُسَلِّمُوا۟ تَسْلِيمًا ﴾

« Non ! Par ton Seigneur ! Ils ne seront pas croyants aussi longtemps qu'ils ne t'auront demandé de juger de leurs disputes et qu'ils n'auront éprouvé nulle angoisse pour ce que tu auras décidé, et qu'ils se soumettent complètement [à ta sentence]. »[9]

C'est pour cela que le Messager d'Allah (ﷺ) a dit : « Par Celui qui détient mon âme dans Sa Main, aucun d'entre vous ne sera complètement croyant jusqu'à ce que sa passion ne soit en conformité avec ce sur quoi j'ai été envoyé. » Rapporté par Al-Baghawy dans *Charh As-Sounnah* et An-Nawawy dans les *Quarante* avec une chaîne de transmission authentique.

---

[7] Sourate Al-Jinn / Les djinns : 23.

[8] Sourate An-Noûr / La lumière : 63.

[9] Sourate An-Nisâ' / Les femmes : 65.

Le véritable musulman

Nous savons par ces versets coraniques et ces hadiths Prophétiques que le musulman ne peut être véritablement musulman ni croyant que s'il se cramponne au Coran et à la Sounnah dans les croyances, les obligations religieuses, les œuvres surérogatoires, les paroles, les actes, les actions et les invocations. Ceci, avec soumission, agrément et sincérité, extérieurement et intérieurement. Particulièrement lors du désaccord et de la confrontation, il fait prévaloir la parole du Prophète (ﷺ) sur les paroles de l'ensemble des gens de la terre, quels qu'ils soient, ainsi que ses invocations (ﷺ) sur les invocations rapportées, entre autres, des Cheikhs des voies [soufies].

Il expose ces invocations au Livre et à la Sounnah. Si elles leur sont conformes, il les pratique, sinon non. En outre, il se limite aux invocations rapportées du Prophète (ﷺ). À ce moment, le musulman devient un véritable musulman, obéissant à Allah et à Son Messager. Allah (ﷻ) a dit :

﴿ اتَّبِعُوا مَا أُنزِلَ إِلَيْكُم مِّن رَّبِّكُمْ وَلَا تَتَّبِعُوا مِن دُونِهِ أَوْلِيَاءَ ۗ قَلِيلًا مَّا تَذَكَّرُونَ ﴾

« Suivez ce qui vous a été descendu venant de votre Seigneur et ne suivez pas d'autres alliés que Lui. »[10]

Et Il a dit (ﷻ) :

﴿ وَمَن يَعْتَصِم بِاللَّهِ فَقَدْ هُدِيَ إِلَىٰ صِرَاطٍ مُّسْتَقِيمٍ ﴾

« Quiconque s'attache fortement à Allah, il est certes guidé vers un droit chemin. »[11]

---

[10] Sourate Al-A'râf / Les murailles : 3.
[11] Sourate Âl 'Imrân / La famille de 'Imrân : 101.

La définition de la Sounnah et de l'innovation

Parmi les nécessités de la religion : que le musulman connaisse la description de la Sounnah et de l'innovation, ainsi que la différence entre elles. Que le noble frère sache donc que la Sounnah, au sens linguistique, est le chemin. Au sens religieux, elle désigne ce avec quoi le Prophète a clarifié et expliqué le Livre d'Allah (ﷻ), par la parole, le geste et l'acquiescement ; et tout autre que cela est innovation.

La Sounnah est le chemin suivi ; elle est la religion de l'Islam, personne n'en dévie en dehors d'un ignorant perdu et innovateur.

L'origine du schème [du mot] « innovation » est l'invention sans exemple précédent. Sa Parole (ﷻ) relève de ce sens :

﴿ بَدِيعُ ٱلسَّمَٰوَٰتِ وَٱلۡأَرۡضِۖ ﴾

« Il est le Créateur des cieux et de la terre à partir du néant. »[12]

C'est-à-dire : Celui qui les a créés, sans exemple précédent. Cela ne sied, dans la religion, qu'à Allah (ﷻ). Car Il réalise parfaitement tout ce qu'Il veut, et Il est Celui qui légiféra pour nous la religion.

---

[12] Sourate Al-Baqarah / La vache : 117.

Il a dit (ﷻ) :

﴿ شَرَعَ لَكُم مِّنَ ٱلدِّينِ مَا وَصَّىٰ بِهِۦ نُوحًا ﴾

« Il vous a légiféré en matière de religion, ce qu'Il avait enjoint à Noé »[13]

Quant à l'innovation au sens religieux, c'est le fait d'introduire une nouveauté dans la religion après qu'elle ait été parachevée. C'est-à-dire, après le Prophète (ﷺ) et ses califes bien guidés. Les gens de l'innovation en ont certes fait une religion juste qu'il n'est pas permis de contredire comme le prétendent, entre autres, les Tijanes.

La répartition de l'innovation

L'innovation se divise en innovation religieuse et mondaine. Toute innovation en religion est un égarement, comme l'ont stipulé le Prophète (ﷺ) et ses Compagnons (رضي الله عنهم). Il n'est donc pas permis au musulman de modifier ou d'interpréter ce qu'a dit le Prophète (ﷺ), de pratiquer une œuvre, de prononcer une parole ou de prendre un *Wird*[14] qui n'est pas sur l'affaire du Prophète (ﷺ), ou de suivre une voie autre que sa voie. En effet, tout ceci est innovation et égarement. Son auteur est dans le feu sans aucun doute, d'après ce dont nous a informés le Prophète (ﷺ) lorsqu'il dit : « Celui qui œuvre par une action qui ne fait pas partie de la religion, verra alors cette dernière rejetée. »[15] Il dit aussi : « Toute

[13] Sourate Ach-Choûrâ / La consultation : 13.

[14] Une invocation innovée par le Cheikh d'une voie soufie, ou par l'un de ses suiveurs.

[15] Al-Boukhâry (n°2697) et Mouslim (n°1718).

innovation est un égarement et tout égarement est voué au feu »[16], c'est-à-dire ; son auteur.

En revanche, il n'y a pas de mal concernant l'innovation dans les intérêts mondains tant que celle-ci est bénéfique, non nuisible pour la religion et qu'il n'y a pas de perpétration d'interdits ou de destruction d'un des fondements de la religion. Et ce, d'après la parole du Prophète (ﷺ) dans le hadith de Râfi' Ibn Khadîj rapporté par Mouslim[17] où il (ﷺ) dit à la fin : « Je ne suis qu'un homme. Si je vous ordonne quelque chose en religion, prenez-le, mais si je vous ordonne quelque chose de mon avis, eh bien, je ne suis qu'un homme. »

Le Wird des Tijanes et ce qui lui ressemble sont une innovation

Maintenant, ô mon frère, réfléchis à la partie dans laquelle tu places le *Wird* des Tijanes. Si tu le places dans la première catégorie – et c'est votre réaction – alors, Allah (ﷻ) a certes dit :

﴿ ٱلْيَوْمَ أَكْمَلْتُ لَكُمْ دِينَكُمْ وَأَتْمَمْتُ عَلَيْكُمْ نِعْمَتِي وَرَضِيتُ لَكُمُ ٱلْإِسْلَٰمَ دِينًا ﴾

« Aujourd'hui, J'ai parachevé pour vous votre religion, et accompli sur vous Mon bienfait. Et J'ai agréé l'Islam comme religion pour vous. »[18]

Et ce qui n'était pas une religion en ce temps, ne le sera pas aujourd'hui. Ibn al-Mâjichoûn a dit : « J'ai entendu Mâlik (ﷺ)

[16] Cette version est rapportée par An-Nasâ'y dans son recueil de Sounan (n°1578) et authentifié par Al-Albâny. La base du hadith se trouve dans l'authentique de l'imam Mouslim.
[17] (n°2362).
[18] Sourate Al-Mâ'idah / La table servie : 3.

dire : "Quiconque amène une innovation dans l'Islam, en la considérant bonne, aura certes prétendu que Mouhammad (ﷺ) a trahi le message." » Cité par Ach-Châtiby[19].

Et le Prophète (ﷺ) a dit : « Quiconque innove dans notre affaire ce qui n'en fait pas partie, alors, ceci sera rejeté. » Rapporté par Mouslim[20]. C'est-à-dire : il aura répliqué au Messager (ﷺ) que sa religion est déficiente et que l'innovateur, lui, l'a parachevée par son innovation ; ou bien que l'œuvre est rejetée vers son auteur. Et le Prophète (ﷺ) a dit : « Ma communauté se divisera en soixante-treize sectes. Toutes iront dans le Feu sauf un groupe. Ils dirent : - Lequel est-ce, ô Messager d'Allah ? Il répondit : – Ce sur quoi je suis aujourd'hui ainsi que mes Compagnons. » Rapporté par Ahmad, Aboû Dâwoûd et d'autres[21].

Il est connu par nécessité que la secte Tijane et celles qui lui ressemblent n'existaient pas à l'époque du Prophète (ﷺ), ni à l'époque des califes de droiture. Or, quiconque adore Allah par une chose différente de ce qu'a amené la prophétie, fait partie des sectes menacées du Feu sans aucun doute. La preuve de cela se trouve dans ce dont nous a informés le Prophète (ﷺ) en disant : « Celui d'entre vous qui vivra verra de nombreuses divergences – c'est-à-dire de nombreuses voies. Attachez-vous donc à ma Sounnah – c'est-à-dire, ma voie – et la Sounnah des Califes bien guidés après moi, accrochez-vous-y avec vos molaires, et prenez garde aux choses nouvelles [dans la religion] – c'est-à-dire les voies

---

[19] Ibrâhîm Ibn Moûsâ Al-Lakhmy Al-Gharnâty Ach-Châtiby, imam Malikite Andalous, mort en 790 H, et auteur de nombreux ouvrages considérables comme *Al-I'tisâm, Al-Mouwâfaqât* et d'autres.

[20] Rapporté par Mouslim (n°1718) et Al-Boukhâry (n°2697).

[21] Jugé bon par Cheikh Al-Albâny dans son authentification des *Sounan* d'At-Tirmidhy (n°2640).

innovées – car toute innovation est un égarement. » Rapporté par Aboû Dâwoûd, An-Nasâ'y et d'autres[22].

Allah n'accepte pas l'œuvre d'un innovateur jusqu'à ce qu'il délaisse son innovation

Sache, mon frère musulman, qu'Allah n'accepte aucune adoration accompagnée d'une innovation, ni prière, ni jeûne, ni pèlerinage, ni aumône ou autre. Son auteur sort de la religion comme on enlève le cheveu de la pâte. Les assises de son auteur ne sont plus préservées. Il est livré à lui-même. Celui qui va vers lui et celui qui l'honore aident à la destruction de l'Islam. Comme l'a évoqué Ach-Châṯiby dans son livre *Al-I'tiṣâm.*[23]

Il fut rapporté qu'Al-Awzâ'y[24] a dit : « Certains gens de science disaient : "Allah n'accepte de l'auteur d'une innovation ni prière, ni jeûne, ni pèlerinage, ni 'Oumra, ni aumône, ni œuvre obligatoire ni surérogatoire." » Ce fut aussi rapporté du Prophète (ﷺ) par Ibn Mâjah. En effet, il rapporte d'après Ibn 'Abbâs que le Messager d'Allah (ﷺ) a dit : « Allah refuse d'accepter les œuvres de l'auteur d'une innovation jusqu'à ce qu'il délaisse son innovation. »[25]

---

[22] Jugé authentique par Cheikh Al-Albâny dans son authentification des *Sounan* d'Aboû Dâwoûd (n°4607).

[23] *Al-I'tiṣâm,* littéralement : "le cramponnement". Ce qui est visé par ce titre est : le cramponnement à la Sounnah. En effet, ce livre est considéré comme un ouvrage de référence concernant la mise en garde contre l'innovation et l'explication de ses fondements et ramifications.

[24] 'Abd Ar-Rahmân Ibn 'Amr Al-Awza'y, imam des gens de la région de Shâm, mort en 157 H.

[25] Jugé très faible par Al-Albany dans *Aḏ-Ḏa'îfah* (3/684).

Cheikh 'Abd Al-Qâdir Al-Jîlâny Al-Baghdâdy[26] a évoqué des hadiths similaires dans son livre « *Ghounyah At-Tâlibîn* ».

Ayyoûb As-Sikhtyâny[27] disait : « L'auteur d'une innovation ne redouble pas d'efforts sans s'éloigner plus encore d'Allah. » Et dans le recueil de l'imam Mouslim[28] selon Ibn Mas'oûd (ﷺ) : « Si vous délaissiez la Sounnah de votre Prophète, vous vous égarerez certes… »

Médite de quelle manière il fit que le délaissement de la Sounnah soit un égarement. Et dans une autre narration : « Si vous délaissiez la Sounnah de votre Prophète, vous mécroiriez certainement… » Et ceci est une mise en garde plus dure. Dans une narration, le Prophète (ﷺ) a dit : « J'ai laissé auprès de vous deux pesants, le premier : le Livre d'Allah dans lequel se trouvent la guidée et la lumière, celui qui s'y cramponne et le suit, se trouve alors sur la guidée et celui qui le délaisse, s'égare. »[29] Et dans une autre version : « Celui qui le suivra sera sur la guidée. Tandis que celui qui le délaissera sera sur un égarement. »[30]

Et Aboû Hourayrah a dit : Certes, le Messager (ﷺ) a dit : « Il y aura après moi de grands menteurs affabulateurs. Ils viendront à vous avec des paroles innovées que vous n'avez jamais entendues, ni

[26] 'Abd Al-Qâdir Ibn Moûssâ Al-Jîlâny Al-Baghdâdy, ascète et homme de science. Fondateur de la voie soufie *Al-Qâdiriyah*, mort en 561 H.

[27] Ayyoûb Ibn Abî Tamîmah As-Sikhtyâny, l'imam, le savant, décédé en 133 H.

[28] (n°654).

[29] Rapporté par Mouslim (n°2408).

[30] Rapporté par Mouslim (n°2408).

vous ni vos pères. Prenez garde à eux, qu'ils ne vous troublent pas ! »[31]

Et [il est rapporté] chez At-Tirmidhy que le Prophète (ﷺ) a dit : « Quiconque fait revivre une tradition de ma Sounnah, après qu'elle ait été abandonnée après moi, aura comme récompense l'équivalent de la récompense de ceux qui la pratiqueront, sans que cela diminue la leur. Et quiconque innove une innovation, un égarement que n'agréent pas Allah et Son Messager, aura l'équivalent du péché de ceux qui œuvreront avec, sans que cela diminue le leur. » At-Tirmidhy a dit : « C'est un hadith bon. »

Et dans le hadith de Mou'âdh qu'il attribue au Prophète (ﷺ) : « Lorsque les innovations surviendront dans ma communauté et qu'on insultera mes Compagnons ; que le savant expose alors sa science. Celui qui ne le fera pas, que la malédiction d'Allah, de Ses anges et de tous les hommes soit sur lui. » Cité par Al-Âjourry[32] par le biais d'Al-Walîd Ibn Mouslim dans *Kitâb As-Sounnah*. Et Al-Hassan[33] a dit : « L'auteur d'une innovation ne redouble pas d'efforts – jeûnant et priant – sans qu'il s'éloigne plus encore d'Allah. »

Al-Foudayl Ibn 'Iyâd[34] a dit : « Suis la voie de la guidée, le petit nombre de ceux qui la suivent ne te portera pas préjudice. Et

---

[31] Rapporté par Mouslim dans l'introduction de son *Sahîh* (9/1), par Ahmad dans son *Mousnad* (349/2), et jugé authentique par Cheikh Al-Albâny dans *Sahîh Al-Jâmi'* (n°3151).

[32] Aboû Bakr Mouhammad Ibn 'Abd Allah al-Âjourry, grand imam des gens de la Sounnah, mort en 360 H, auteur de nombreux ouvrages bénéfiques, dont *Ach-Chârî'ah*, auquel l'auteur fait référence ici.

[33] Aboû Sa'îd Al-Hassan Ibn Abî Al-Hassan Al-Basry : imam, ascète et noble *tâbi'y*, mort en 110 H.

[34] Al-Foudayl Ibn 'Iyâd Ibn Bichr At-Tamîmy, l'imam exemplaire, mort en 187 H.

prends garde aux chemins de l'égarement, et ne sois pas trompé par le grand nombre de ceux qui vont à leur perte. »

D'après Aboû Qilâba[35] : « Il n'y a pas un homme qui ait innové une innovation, sans qu'il autorise de prendre l'épée. » Ibn Wahb[36] a rapporté d'après Soufyân[37] qu'il a dit : « Un homme savant disait : "Il ne me plairait pas de guider l'ensemble des gens, tandis que j'égare ne serait-ce qu'une seule personne." »

Ibn Sirîn[38] a dit : « Ceux qui apostasient le plus rapidement sont les gens de l'innovation. »

Il est rapporté de Yah̲yâ Ibn Abî Kathîr[39] qu'il a dit : « Si tu rencontres l'auteur d'une innovation, change alors de chemin. »

Et certains prédécesseurs disaient : « Celui qui fréquente l'auteur d'une innovation n'est plus préservé et il est livré à lui-même. »

Al-Foud̲ayl Ibn 'Iyâd̲ disait : « La sagesse n'est pas accordée à celui qui s'assoie avec un innovateur. »

Tout ceci fut rapporté par Ach-Chât̲iby dans son livre *Al-I'tis̲âm.*

L'innovation est cause de haine et d'inimité entre les gens car chaque groupe voit que sa voie est meilleure que celle des autres, puis ils se détestent les uns les autres. Les Tijanes vont jusqu'à dire :

---

35 'Abd Allah Ibn Zayd : le grand imam, le savantissime Aboû Qilâba, noble *tâbi'y*, mort en 104 H, ou quelques années après.

36 'Abd Allah Ibn Wahb Ibn Mouslim Al-Mis̲ry : l'imam, l'élève de l'imam Mâlik, mort 197 H.

37 Soufyân Ibn 'Ouyayna : le grand et savantissime imam, mort 198 H.

38 Mouh̲ammad Ibn Sîrîn Aboû Bakr Al-Ans̲âry, le grand imam. Parmi les grands *tâbi'în*, mort en 110 H.

39 Yah̲yâ Ibn Abî Kathîr At̲-T̲â'y, l'imam, le savant, le noble *tâbi'y*, mort en 129 H.

« Il n'est pas permis de rendre visite à celui qui n'est pas sur notre voie. » Ils ont par cela renié la Parole d'Allah (ﷻ) :

﴿ إِنَّمَا ٱلْمُؤْمِنُونَ إِخْوَةٌ ﴾

« Les croyants ne sont que des frères. »[40]

De même qu'ils ont [par cela] renié les hadiths rapportés [incitant] à la visite des frères. Allons-nous délaisser la pratique de ce noble verset et des hadiths rapportés à propos de cela pour la parole de quelqu'un, quel qu'il soit ?! Ô Allah, bien sûr que non ! La division est un des plus vils et immanquables caractères des gens de l'innovation car elle constitue un écart au jugement d'Allah (ﷻ) et une division des adeptes de l'Islam.

L'innovateur est maudit et privé de l'intercession du Prophète Mouhammad (ﷺ)

Le Prophète (ﷺ) se désavoue de lui, d'après ce qui est rapporté de lui (ﷺ) : « Mon intercession est pour ma communauté, hormis l'innovateur. »[41] Évoqué par Ach-Châtiby dans *Al-I'tisâm.*

L'innovation fait disparaître les Sounan auxquelles elle s'oppose. Son partisan n'a pas de repentir, en raison de la parole du Prophète (ﷺ) : « Certes, Allah a suspendu le repentir de tout auteur d'innovation. » C'est ainsi qu'il est rapporté chez Ach-Châtiby. Il est, du point de vue de la religion, maudit ; en raison de sa parole (ﷺ) : « Quiconque innove quelque chose [en religion] ou abrite un innovateur, alors, que la malédiction d'Allah, de Ses anges et de

[40] Sourate Al-Houjourât / Les appartements : 10.

[41] Jugé très faible par Al-Albany dans *Ad-Da'îfah* (1/376).

tous les hommes soit sur lui. »[42] Cité par Ach-Châṯiby d'après Mâlik.

Et il est connu de quiconque pourvu d'intelligence que ces voies sont toutes innovées ; car ce qui n'était pas à l'époque du Prophète (ﷺ) une pratique religieuse, est une innovation, à l'unanimité des prédécesseurs et de ceux venus après eux. Et son partisan sera chassé du bassin du Prophète (ﷺ), en raison d'un hadith rapporté par Mâlik dans *Al-Mouwaṯṯa'*, dont les termes sont : « Des hommes seront chassés de mon bassin, comme on chasse le dromadaire perdu. Je les appellerai : "Venez ! Venez !" Mais on dira : "Ils ont modifié [la religion] après toi." Je dirai alors : "Qu'ils s'éloignent, qu'ils s'éloignent, qu'ils s'éloignent." »[43]

Allah et Son Prophète (ﷺ) se sont désavoués des partisans de l'innovation. Allah (ﷻ) a dit :

﴿ إِنَّ ٱلَّذِينَ فَرَّقُواْ دِينَهُمْ وَكَانُواْ شِيَعًا لَّسْتَ مِنْهُمْ فِى شَىْءٍ ۚ إِنَّمَآ أَمْرُهُمْ إِلَى ٱللَّهِ ثُمَّ يُنَبِّئُهُم بِمَا كَانُواْ يَفْعَلُونَ ﴾

« Ceux qui émiettent leur religion et se divisent en sectes, de ceux-là tu n'es responsable en rien : leur sort ne dépend que d'Allah. Puis Il les informera de ce qu'ils faisaient. »[44]

Et dans le hadith : « Je suis innocent d'eux et eux sont innocents de moi. » Cité par Ach-Châṯiby dans *Al-I'tiṣâm*. Et d'après Yaḫyâ Ibn Abî 'Oumar, Ach-Chaybâny qui a dit : « On avait coutume de dire : "Allah refuse d'accorder un repentir à l'innovateur et l'auteur d'une innovation ne la délaissera que pour une pire encore." » 'Oumar

---

[42] Rapporté par Al-Boukhârî (n°1870) et Mouslim (n°1370).
[43] Rapporté par Mouslim (n°249).
[44] Sourate Al-An'âm / Les bestiaux : 159.

Ibn 'Abd Al-'Azîz[45] a dit : « Le Messager d'Allah (ﷺ) a instauré des Sounan. Les détenteurs du commandement après lui ont instauré des Sounan. En s'y conformant, on rend véridique le Livre d'Allah, on parfait l'obéissance à Allah et c'est une force sur la religion d'Allah. Il n'appartient à personne de les modifier ni de les changer, ni de consulter une chose qui les contredit.

… Celui qui la pratique est bien guidé, celui qui lui porte secours est lui-même secouru et celui qui la contredit aura suivi un chemin différent de celui des croyants. Allah le laissera donc comme il s'est détourné et le brûlera dans l'Enfer. Et quelle mauvaise destination. »

Il est attribué à Aboû Ilyâs Al-Albâny cette parole : « Trois choses, si on les écrivait sur un ongle, il les contiendrait, malgré le fait qu'il s'y trouve le bien de ce bas monde et de la vie dernière : « Suis et n'innove pas, sois humble et ne te remplis pas d'orgueil, celui qui se contente ne s'enrichit pas. » Voilà ce qui a été rapporté d'eux par Ach-Châṯiby et les récits, ici, sont nombreux.

La conclusion est que l'auteur de l'innovation n'a pas de repentir car lorsqu'il sort de cette innovation, il en sort vers un mal plus grand comme dans le hadith d'Aboû Dharr (رضي الله عنه) qui rapporte que le Prophète (ﷺ) a dit : « Viendra un peuple qui lira le Coran sans qu'il dépasse pour autant leurs gosiers, ils traversent la religion comme la flèche traverse sa cible, sans y revenir. Ce sont les pires créatures. »[46]

Ceci est donc une attestation. En effet, l'auteur de l'innovation n'a pas de repentir. La cause de son éloignement du repentir est qu'il

---

[45] 'Oumar Ibn 'Abd Al-'Azîz Ibn Marwân Ibn Al-Ḫakam : l'ascète, le calife juste, mort en 101 H.

[46] Rapporté par Mouslim (n°1067).

est difficile pour l'âme d'une personne de rentrer sous les ordres de la législation. Car cet ordre contredit le désir, barre la route aux passions et lui rend donc cela très pesant. Ceci car la vérité est lourde et l'esprit s'anime uniquement par ce qui est en concordance avec son désir et non ce qui le contredit. Dans toute innovation se trouve un accès aux désirs car elle est soumise à l'appréciation de celui qui l'a inventée et non à celle du Législateur, comment pourrait-il donc en sortir ?! Et les motivations des désirs sont embellies à celui qui s'y cramponne ! Tu le vois donc s'exténuer à [réciter] ses *wirds* jour et nuit. Il ne faiblit pas. Malgré cela, sa demeure sera le Feu.

Allah (ﷻ) dit :

﴿ وُجُوهٌ يَوْمَئِذٍ خَٰشِعَةٌ ۝٢ عَامِلَةٌ نَّاصِبَةٌ ۝٣ تَصْلَىٰ نَارًا حَامِيَةً ﴾

« Ce jour-là, il y aura des visages humiliés, préoccupés, harassés. Ils brûleront dans un Feu ardent. »[47]

Et Il a dit (selon une traduction du sens) :

﴿ قُلْ هَلْ نُنَبِّئُكُم بِالْأَخْسَرِينَ أَعْمَالًا ٱلَّذِينَ ضَلَّ سَعْيُهُمْ فِى ٱلْحَيَوٰةِ ٱلدُّنْيَا وَهُمْ يَحْسَبُونَ أَنَّهُمْ يُحْسِنُونَ صُنْعًا ﴾

« Dis : Voulez-vous que Nous vous apprenions lesquels sont les plus grands perdants, en œuvres ? Ceux dont l'effort, dans la vie présente, s'est égaré, alors qu'ils s'imaginent faire le bien. »[48]

Et il n'y a pas d'autre raison à cela, si ce n'est un attribut qu'ils prêtent à cette manière de se conformer [à la religion], et ils voient que leurs œuvres sont meilleures que celles des autres. Ainsi, cette preuve indique un point :

---

[47] Sourate Al-Ghâchiyah / L'enveloppante : 2-4.

[48] Sourate Al-Kahf / La caverne : 103-104.

﴿ كَذَٰلِكَ يُضِلُّ ٱللَّهُ مَن يَشَآءُ وَيَهۡدِي مَن يَشَآءُۚ ﴾

« C'est ainsi qu'Allah égare qui Il veut et guide qui Il veut »[49]

Par ce qui précède, on sait que l'innovateur n'a pas de repentir. Par conséquent, on craint pour lui la mauvaise fin, et c'est auprès d'Allah qu'on cherche refuge. Car il a commis un péché, il fut désobéissant à Allah (ﷻ), on craint donc pour lui au moment de sa mort, que le Chaytân ne le provoque et ne l'emporte sur son cœur, à tel point qu'il meurt sur la falsification et le changement, étant donné qu'il lui a obéi durant sa vie.

Contentons-nous [à ce sujet] de ce que nous avons évoqué [jusque-là], et c'est Allah qui accorde le succès.

Allah a parachevé cette religion avant la voie Tijane et autre

Allah (ﷻ) a dit :

﴿ ٱلۡيَوۡمَ أَكۡمَلۡتُ لَكُمۡ دِينَكُمۡ وَأَتۡمَمۡتُ عَلَيۡكُمۡ نِعۡمَتِي وَرَضِيتُ لَكُمُ ٱلۡإِسۡلَٰمَ دِينٗاۚ ﴾

« Aujourd'hui, J'ai parachevé pour vous votre religion, et accompli sur vous Mon bienfait. Et J'agrée l'Islam comme religion pour vous. »[50]

Et le Prophète a dit : « Je vous ai laissé deux choses. Vous ne vous égarerez pas aussi longtemps que vous vous y cramponnerez : le Livre d'Allah et la Sounnah de Son Messager »[51], rapporté par Mâlik, dans *Al-Mouwatta'*. Et l'imam Mâlik, qu'Allah lui fasse

[49] Sourate Ibrâhîm / Abraham : 4.

[50] Sourate Al-Mâ'idah / La table servie : 3.

[51] Jugé bon par Cheikh Al-Albâny dans *Al-Michkât* (n°186).

miséricorde, a dit : « L'âme du Messager d'Allah a été reprise après que cette religion ait été complète et parachevée ; et il ne nous incombe que de suivre les traces du Messager d'Allah. » Cité par Ach-Châtiby dans *Al-I'tisâm*.

Et tous ceux qui ont inventé une innovation, s'ils sont de ceux qui réfléchissent, savent immanquablement qu'ils n'ont pas cru en la Parole d'Allah (ﷻ) :

﴿ ٱلْيَوْمَ أَكْمَلْتُ لَكُمْ دِينَكُمْ وَأَتْمَمْتُ عَلَيْكُمْ نِعْمَتِي وَرَضِيتُ لَكُمُ ٱلْإِسْلَٰمَ دِينًاۚ ﴾

« Aujourd'hui, J'ai parachevé pour vous votre religion, et accompli sur vous Mon bienfait. Et J'agrée l'Islam comme religion pour vous. »[52]

Car s'ils y avaient cru, ils n'auraient pas innové.

Ibn Wahb évoqua selon Aboû Hourayrah (ﷺ) que le Messager d'Allah (ﷺ) a dit : « Il y aura dans ma communauté des imposteurs très menteurs qui vous rapportent des récits innovés, que vous n'aviez pas entendus précédemment, ni vous, ni vos ancêtres. Gare à vous et gare à eux. »[53] Rapporté par Ibn Waddâh[54].

Il est rapporté que 'Â'ichah (ﷺ) a dit : « Celui qui se rend chez l'auteur d'une innovation a certes aidé à l'effondrement de l'Islam. » Et Mouslim rapporta quelque chose de similaire[55].

---

[52] Sourate Al-Mâ'idah / La table servie : 3.

[53] *Al-Bida', Les innovations et leur prohibition* (n°65).

[54] Aboû 'Abd Allah Mouhammad Ibn Waddâh Al-Qourtouby, savant Malikite mort en 286 H, auteur de plusieurs ouvrages dont *Al-Bida', Les innovations et leur prohibition*, dont il est question ici.

[55] Similaire au hadith précédent rapporté par Aboû Hourayrah (ﷺ), dans l'introduction de son Sahîh (n°7).

Et il est rapporté qu'Ibn Mas'oûd (ﷺ) vit [un jour] un groupe assis à la mosquée. Il se trouvait au milieu d'eux un homme qui leur disait : « Glorifiez Allah tant et tant [de fois]. Louez Allah tant et tant. Proclamez la grandeur d'Allah. Il leur dit alors : – Par Allah, vous êtes assurément venus injustement avec une innovation, ou vous êtes plus savants que Mouhammad (ﷺ) et ses Compagnons (ﷺ) », les réprimandant ainsi. Rapporté par Ad-Dârimy.[56]

Ceci est exactement la voie Tijane et autre parmi les voies Soufies.

Ibn Mas'oûd les a réprimandés uniquement car ils se sont attribués une manière de faire du *dhikr*[57] qui n'existait pas à l'époque de la prophétie.

Suivez donc votre Prophète (ﷺ) et délaissez tout ce que les innovateurs ont inventé. Car la foi n'est parfaite que par la parole et point de parole sans œuvres, de même que point d'œuvre sans intention et point de foi, de parole ni d'œuvre et d'intention, si ce n'est par la conformité à la Sounnah Prophétique, comme l'a dit Ibn Abî Zayd Al-Qayrawâny dans sa *Lettre*[58]. Pureté à Allah L'Immense, vous lisez dans cette épître nuit et jour et pourtant, vous n'en comprenez pas le sens !

Par quoi expliquez-vous sa parole (ﷺ)… Et comment expliquez-vous sa parole « excepté en conformité à la Sounnah » ? Et cette voie Tijane, existait-elle à l'époque du Prophète ? Si elle n'existait pas à son époque, alors elle fait partie de ce qu'ont inventé les innovateurs. Et quiconque prétend qu'elle existait au temps du

---

[56] *Mousnad Ad-Dârimy* (n°210).

[57] L'évocation d'Allah.

[58] L'imam, le savantissime Aboû Mouhammad 'Abd Allah Ibn Abî Zayd Al-Qayrawâny Al-Mâliky, surnommé « le petit Mâlik », mort en 386 H. Il est l'auteur du très célèbre livre traitant de la jurisprudence d'après l'école Malikite intitulé *Ar-Rissâlah*, *La lettre*, évoquée ici par l'auteur.

Le désaveu mutuel des gens de l'innovation le Jour de la Résurrection

Allah (ﷻ) a dit :

﴿ إِذْ تَبَرَّأَ الَّذِينَ اتُّبِعُوا مِنَ الَّذِينَ اتَّبَعُوا وَرَأَوُا الْعَذَابَ وَتَقَطَّعَتْ بِهِمُ الْأَسْبَابُ ﴾

« Quand les meneurs désavoueront les suiveurs à la vue du châtiment, les liens entre eux seront bien brisés »[59]

Son sens est : le désaveu de ceux qui prétendaient les suivre ici-bas lorsqu'ils verront le châtiment. « Les liens entre eux seront brisés » c'est-à-dire : l'amour qu'il y avait entre eux ici-bas, comme l'a dit Ibn 'Abbâs. Quand ils verront cela, ils diront : « Ah ! Si un retour nous était possible ! » c'est-à-dire : un retour à la vie d'ici-bas « Alors nous les désavouerons comme ils nous ont désavoués ».

Ô mes frères : rejetez derrière vous cette voie Tijane et autre, avant que ne vienne ce regret au sujet duquel Allah a dit, en décrivant ceux qui l'éprouveront :

﴿ وَمَا هُم بِخَارِجِينَ مِنَ النَّارِ ﴾

« Mais ils ne pourront pas sortir du Feu »[60]

[59] Sourate Al-Baqarah / La vache : 166.
[60] Sourate Al-Baqarah / La vache : 167.

Car quiconque suit quelqu'un dans une chose pour laquelle Allah n'a fait descendre aucune preuve, celui qui était suivi se désavouera de lui le Jour de la Résurrection, et comment pourraient-ils revenir ?! Loin, loin !

Allah (ﷻ) informa au sujet d'un peuple au Jour du jugement qui dira :

﴿ وَقَالُوا۟ رَبَّنَآ إِنَّآ أَطَعْنَا سَادَتَنَا وَكُبَرَآءَنَا فَأَضَلُّونَا ٱلسَّبِيلَا۠ ۝٦٧ رَبَّنَآ ءَاتِهِمْ ضِعْفَيْنِ مِنَ ٱلْعَذَابِ وَٱلْعَنْهُمْ لَعْنًا كَبِيرًا ﴾

« Et ils dirent : Seigneur, nous avons obéi à nos chefs et à nos grands. C'est donc eux qui nous ont égarés du sentier. Ô notre Seigneur, inflige-leur deux fois le châtiment et maudis-les d'une grande malédiction. »[61]

Ach-Chawkâny[62] a dit dans son exégèse : « Ce qui est voulu par les « chefs » et les « grands » ce sont : les gouverneurs et les dirigeants dont ils obéissaient aux ordres dans cette vie d'ici-bas et dont ils prenaient exemple. » *Fin de citation.*

Il y a en cela une menace explicite sur tous ceux qui suivent quelqu'un dans des innovations et des égarements. Car cette parole ne leur profitera pas au Jour de la résurrection.

Mes frères ! Observez avec insistance et utilisez votre raison pour saisir le sens de ce verset. Je ne pense pas qu'un savant jaloux envers sa religion et recherchant la Sounnah de son Prophète (ﷺ) ait compris son sens puis s'est attaché à une innovation. En s'appuyant

---

[61] Sourate Al-A<u>h</u>zâb / Les coalisés : 67-68.

[62] Mou<u>h</u>ammad Ibn 'Aly Ibn Mou<u>h</u>ammad Ibn 'Abd Allâh Ach-Chawkâny As-<u>S</u>an'âny, illustre savant yéménite mort en 1250 H. Il est l'auteur de nombreux ouvrages bénéfiques dont une exégèse du Coran intitulée *Fath Al-Qadir*, évoquée ici par l'auteur.

sur sa parole : « Si elle était caduque, untel et untel ne l'auraient pas pratiquée. »

Et ceci est exactement Sa Parole (ﷻ) : « Seigneur, nous avons obéi à nos chefs et à nos grands. C'est donc eux qui nous ont égarés du sentier. » Point de profit pour eux dans cela. Le véritable savant ne prend la parole de personne avant de l'exposer au Coran et à la Sounnah.

Ibn Kathîr[63] dit dans l'exégèse de ce verset : « Ṯâoûs[64] a dit : "nos chefs" c'est-à-dire : nos gouverneurs et "nos grands" c'est-à-dire : nos savants. » Rapporté par Ibn Abî Ḫâtim. C'est-à-dire que nous avons suivi nos chefs qui sont nos gouverneurs et nos grands parmi nos savants, nous avons été à l'encontre du Messager (ﷺ) et avons cru qu'ils détenaient quelque vérité et qu'ils tenaient sur quelque chose ; et les voilà qui ne tiennent sur rien. « Ô notre Seigneur, inflige-leur deux fois le châtiment » c'est-à-dire : à cause de leur mécréance et du fait qu'ils nous ont fait dévier « et maudis-les d'une grande malédiction. »

Obéir aux savants, dans ce qui ne relève pas de l'ordre d'Allah, revient à les adorer.

---

[63] Aboû Al-Fidâ' Ismâ'îl Ibn 'Oumar Ibn Kathîr, le grand savant, l'imam, mort en 774 H. Auteur de nombreux ouvrages bénéfiques dont le plus important est certainement son exégèse du Coran connue de tous et évoquée ici par l'auteur.

[64] Ṯâoûs Ibn Kayssân, le savantissime, le savant des gens du Yémen, parmi les grands *tâbi'în*, mort en 106 H.

Allah (ﷻ) a dit :

﴿ اتَّخَذُوا أَحْبَارَهُمْ وَرُهْبَانَهُمْ أَرْبَابًا مِّن دُونِ اللَّهِ ﴾

« Ils ont pris leurs rabbins et leurs moines comme Seigneurs en dehors d'Allah »[65]

Il l'a dit en réplique aux juifs et aux chrétiens, et à tous ceux qui agissent comme eux. Le verset est donc une preuve contre eux. On a rapporté, dans son exégèse, dans le hadith de 'Ady Ibn Hâtim (ﷺ) qui dit : « avoir entendu le Prophète (ﷺ) lire ce verset. » Alors, ['Ady] dit au Prophète (ﷺ) : « Nous ne les adorions pas. Le Prophète répondit : – N'est-il pas vrai qu'ils interdisaient ce qu'Allah a rendu licite, alors vous le rendiez interdit ? Et ils rendaient licite ce qu'Allah a interdit, alors vous le rendiez licite ? Je répondis : – En effet. Alors, le Prophète (ﷺ) dit : – C'est cela leur adoration. »[66] Rapporté par Ahmad et At-Tirmidhy.

Méditez, mes frères, le sens de ce verset. Il est véritablement une leçon pour toute personne qui suit ses chefs et ses illustres, dans une innovation et dans le faux. Il est nécessaire de méditer et de s'instruire dans la religion : « Celui à qui Allah veut du bien, Il l'instruit dans la religion. » Ce hadith se rapproche de Sa Parole (ﷻ) :

﴿ فَمَن يُرِدِ اللَّهُ أَن يَهْدِيَهُ يَشْرَحْ صَدْرَهُ لِلْإِسْلَامِ ﴾

« Et puis, quiconque Allah veut guider, Il lui ouvre la poitrine à l'Islam »[67]

---

[65] Sourate At-Tawbah / Le repentir : 31.
[66] Jugé bon par Cheikh Al-Albâny dans son authentification de *Sounan At-Tirmidhy* (n°3095).
[67] Sourate Al-An'âm / Les bestiaux : 125.

C'est-à-dire : Il lui fait comprendre les affaires de sa religion, afin qu'il distingue la Sounnah de l'innovation.

﴿ وَمَن يُرِدْ أَن يُضِلَّهُ يَجْعَلْ صَدْرَهُ ضَيِّقًا حَرَجًا كَأَنَّمَا يَصَّعَّدُ فِي السَّمَاءِ ﴾

« Et quiconque Il veut égarer, Il rend sa poitrine étroite et gênée, comme s'il s'efforçait de monter au ciel »[68]

...c'est-à-dire qu'Il met un voile sur son cœur. Il n'accepte rien, par conséquent, de l'Islam authentique.

Ce à quoi nous vous orientons est le chemin droit d'Allah.

Qu'Allah fasse de nous ainsi que de vous des personnes qui écoutent la vérité et la suivent. Âmîn.

[68] Sourate Al-An'âm / Les bestiaux : 125.

Le commencement du détail de ce que reprochent les partisans de la Sounnah aux Tijanes et autres

Je vous ai envoyé mes frères, certaines choses que nous réprouvons dans cette voie Tijane, accompagnées de l'explication de l'erreur de chaque parole, ainsi que l'indication du numéro de page dans les livres des Tijanes. Et ce, afin qu'apparaissent clairement à tout musulman, jaloux envers sa religion, les incroyances de la voie Tijane, de même que ses hérésies et ses égarements. Tout ce que je rapporte de leurs livres est soit une mécréance, soit un mensonge sur Allah (ﷻ) ou sur le Prophète (ﷺ). Qu'Allah nous protège de l'abandon et de l'aveuglement de la clairvoyance.

La première croyance

Il dit dans *Jawâhir Al-Ma'âni*[69] : « Ce *Wird* me fut réservé par le Messager d'Allah (ﷺ), il ne l'enseigna pas à un seul de ses Compagnons... », jusqu'à dire : « de par sa connaissance (ﷺ) du retardement de son temps et de l'absence de celui entre les mains

[69] Dont le titre de la traduction française est : *Perles des indications et compréhensions recueillies auprès du Cheikh Sidi Ahmed Tijâny*, écrit par 'Aly Harâzim Ibn Al-'Arby Barâdah.

duquel Allah le fera apparaitre. » Ainsi a-t-il été rapporté par l'auteur du livre *Al-Jaych.*

Il y a dans sa parole : « Ce *Wird* me fut réservé par le Messager d'Allah (ﷺ), il ne l'enseigna pas à un seul de ses Compagnons » un rejet de la Parole d'Allah (ﷻ) :

﴿ يَـٰٓأَيُّهَا ٱلرَّسُولُ بَلِّغْ مَآ أُنزِلَ إِلَيْكَ مِن رَّبِّكَ ﴾

« Ô Messager, transmets ce qui t'a été descendu de la part de ton Seigneur. »[70]

Et il est connu que le fait de dissimuler [la révélation] n'est pas possible de la part des Prophètes et Messagers puisqu'il s'agit d'une trahison du dépôt. Ibn 'Âchir[71], le Malikite, a dit dans la partie traitant du « *tawhîd* » de son poème :

« Les nobles Messagers sont forcément véridiques… leur honnêteté dans la transmission [du message] est vérité ;

Il est impossible qu'ils mentent ou commettent l'interdit … comme le fait de ne pas transmettre [le message]. »

Il n'y a guère de doute qu'attribuer la dissimulation au Prophète (ﷺ) est une mécréance, à l'unanimité des savants. Sa parole « et de l'absence de celui entre les mains duquel Allah le fera apparaitre » renferme la préférence de sa propre personne sur Aboû Bakr le véridique (رضي الله عنه) car ce dernier ne pouvait pas porter ce *wird.* Cette parole est totalement fausse, voire extrêmement injurieuse.

---

[70] Sourate Al-Mâ'idah / La table servie : 67.

[71] 'Abd Al-Wâhid Ibn Ahmad Ibn 'Aly Ibn 'Âchir Al-Ansâry : jurisconsulte de l'école malikite, mort en 1040 H, auteur de plusieurs ouvrages, dont son poème *Al-Mourchid Al-Mou'în* auquel l'auteur fait référence ici.

La deuxième croyance

Il dit dans *Jawâhir Al-Ma'âni* : « Assurément, prononcer une seule fois « *Salât Al-Fâtih* » équivaut à toute glorification faite dans l'univers, et à toute évocation, toute invocation, grande ou petite. De même, elle équivaut à six-mille fois la récitation du Coran. » p.96, première édition de la maison *At-Taqaddoum*.

C'est là une mécréance, une apostasie et une sortie de la religion de l'islam. Reste-t-il dans le monde un musulman qui ne juge pas mécréant l'auteur d'une telle parole ?! Voire, celui qui ne le réprimande pas et est satisfait de lui, alors, c'est un mécréant. On lui réclame de se repentir, sous peine d'être exécuté[72].

Allah ne vous a-t-Il pas donné des raisons avec lesquelles vous raisonnez ?! Ne réfléchissez-vous donc pas ?! Quelle chose pourrait être meilleure que le Coran ?! Et Allah va-t-Il faire descendre quelque chose sur un homme, après le Prophète ? À plus forte raison qui soit meilleur que le Coran ? Ceci est vraiment une chose étonnante !

Et je pense que l'auteur de cette parole n'a pas connu Mouhammad (ﷺ) et n'a pas connu ce avec quoi est venu Mouhammad (ﷺ). Il n'a pas su pourquoi a été envoyé Mouhammad (ﷺ) !!

Je te donne en rançon ma mère et mon père Ô Messager d'Allah ! Tu as certes remis le dépôt, transmis le message et combattu en Allah jusqu'à ta mort. Qu'Allah te récompense de la meilleure manière avec laquelle Il récompense un Prophète pour sa communauté. J'atteste que tu es le sceau des Prophètes et ta législation abroge toute législation tandis qu'elle n'est pas abrogée, jusqu'au Jour de la résurrection. Jamais personne n'est venu après

---

[72] Cette peine ne peut bien sûr être appliquée que par le détenteur du pouvoir, et en aucun cas par les individus.

toi avec une chose semblable à celle avec laquelle tu es venu. J'atteste que celui qui prétend que se trouve une révélation qui descend ou que celle-ci lui est révélée à lui-même, a certes proféré un immense mensonge sur Allah :

﴿ إِنَّ ٱلَّذِينَ يَفۡتَرُونَ عَلَى ٱللَّهِ ٱلۡكَذِبَ لَا يُفۡلِحُونَ ١١٦ مَتَٰعٌ قَلِيلٌ وَلَهُمۡ عَذَابٌ أَلِيمٌ ١١٧ ﴾

« Certes, ceux qui forgent le mensonge contre Allah ne réussiront pas. Ce sera pour eux une piètre jouissance, mais un douloureux châtiment les attend. »[73]

N'exaltez-vous donc pas le Livre de votre Seigneur ?

Ô vous les gens, délaissez cette voie de mécréance qui est prétendument meilleure que le Coran, d'après celui qui le dit. Nous recherchons la protection d'Allah contre tout diable rebelle ordonnant une chose telle que celle-ci.

Adorez-vous Allah avec une chose meilleure que le Coran ? À ce moment, Allah vous aura certes préféré au Prophète (ﷺ) et à ses Compagnons (رضي الله عنهم) car eux ne L'ont pas adoré avec une chose meilleure que le Coran.

Le Prophète (ﷺ) consacrait certes une partie de sa nuit à la récitation du Coran, de même que ses Compagnons (رضي الله عنهم).

Il dit (ﷺ) : « La meilleure chose que j'ai dite, moi et les Prophètes avant moi, est : "Il n'y a de divinité digne d'être adorée en dehors d'Allah [La Ilâha Illa Allah]." »

---

[73] Sourate An-Nahl / Les abeilles : 116-117.

Il a authentiquement été rapporté qu'il a dit : « La supériorité de la Parole d'Allah sur la parole des créatures équivaut à la supériorité d'Allah sur Ses créatures. »[74] Rapporté par At-Tirmidhy et d'autres.

Cela ne barre-t-il pas le chemin vers le Coran aux ignorants et aux gens de la masse ? Et existe-t-il quelqu'un qui [continue à] s'accrocher à cette voie après avoir entendu qu'elle est meilleure que le Coran, si ce n'est un ignorant du Livre d'Allah et de la Sounnah de Son Messager ?!

Est-il possible que s'installe dans une raison saine [l'idée] que réciter une fois *Salât Al-Fâtih* est meilleure qu'une formule d'évocation rapportée du Prophète, en plus d'être meilleur que toutes les autres formules d'évocation prononcées dans l'Univers ?! Ne réfléchissent-ils donc pas ?!

Par Allah, cette voie a rassemblé tout ignare sot, loin de la religion.

Ô vous les gens ! Âdam, Noûh, Moûssâ, 'Îssâ et Mouhammad – que les prières et le salut d'Allah soient sur eux tous – n'invoquaient-ils pas Allah ? L'initiateur de cette secte était-il meilleur que ces Prophètes ? Non, et loin s'en faut, c'est à Allah que nous appartenons et c'est vers Lui que nous reviendrons.

La troisième croyance

Il a dit dans *Al-Ifâdah*[75] : « Celui qui ne croit pas qu'elle fasse partie – c'est-à-dire *Salât Al-Fâtih* – du Coran, il n'en retirera pas la récompense. » p.80.

---

[74] Jugé faible par Cheikh Al-Albânî dans *Da'îf At-Tirmidhy* (n°2926).

[75] *Al-Ifâdah Al-Ahmadiyah*, écrit par Al-Hâjj At-Tayyib As-Soufyâny. L'auteur a réuni tout ce qu'il a lui-même entendu de la part du Cheikh At-Tijâny oralement, ou ce qui lui est parvenu de la bouche de celui qui l'a entendu de lui.

Quant à nous, nous disons : celui qui croit qu'elle fait partie du Coran est mécréant, d'une mécréance manifeste. En effet, Allah n'a pas fait descendre la révélation sur autre que les Prophètes. Et cette prière, nous ne l'avons guère trouvée dans le Livre d'Allah.

Nous ne l'avons pas trouvée dans le Livre d'Allah, ni même dans un hadith inventé. Celui donc sur qui est descendue la *Salât Al-Fâtih* est un Prophète ou un *Waly* ? S'il est un *Waly*, eh bien, le *Waly* ne reçoit pas de révélation.

Les gens de cette voie sont de deux factions :

- Une faction qui, si elle croit qu'elle [*Salât Al-Fâtih*] fait partie du Coran, sort alors de la religion de l'Islam.
- Et la deuxième qui, si elle croit qu'elle ne fait pas partie du Coran, sort de leur voie car elle n'aura pas de récompense pour sa récitation.

La quatrième croyance

Il dit dans *Al-Ifâdah Al-Ahmadiyah* (p.74) : « Il me sera dressé une chaire de lumière le Jour de la Résurrection. Un crieur appellera alors, de sorte que tous ceux qui se tiendront au lieu du rassemblement l'entendront : « Ô vous les gens de la station ! Voici votre Imam de qui vous puisiez sans vous en rendre compte. » Il évoqua aussi cela dans *Boughyat Al-Moustafîd*[76] (p.173).

Celui qui prononce ces paroles s'est donc érigé à la place de Prophète, car le Prophète (ﷺ) est leur orateur le Jour de la Résurrection, comme l'a évoqué At-Tirmidhy d'après Anas Ibn Mâlik. Dans sa parole se trouve une déclaration que les Prophètes et les Messagers puisaient de lui car ils se trouvent là aussi à ce

---

[76] Écrit par Mouhammad Al-'Arbî Al-'Oumarî, en explication de *Mounyat Al-Mourîd*.

moment. Or, ceci est impossible ! Ne prononce ces paroles que celui qui aura prétendu la divinité.

La cinquième croyance

Il dit dans *Jawhara Al-Ma'ânî* (p.105) : « Ne lis *Jawhara Al-Kamâl*[77] qu'en état de pureté effectué avec de l'eau[78]. »

Je dis : voilà le Livre d'Allah qu'il est permis de lire avec et sans purification ! De même, le Prophète et ses Compagnons récitaient le Coran sans avoir fait les ablutions.

C'est une législation nouvelle qu'Allah n'a pas permise, ni Son Messager. La nullité de cette parole dispense d'avoir à la discuter.

La sixième croyance

Il dit dans *Al-Ifâdah Al-Ahmadiyah*, p.57 : « Le Messager d'Allah m'a interdit d'invoquer [Allah] par Ses plus beaux Noms et il m'a ordonné de me tourner vers *Salât Al-Fâtih*. » C'est là l'égarement et la mécréance mêmes. Comment le Messager d'Allah pourrait-il interdire une chose qu'Allah lui a ordonnée ?!

﴿ وَلِلَّهِ الْأَسْمَاءُ الْحُسْنَىٰ فَادْعُوهُ بِهَا ﴾

« C'est à Allah qu'appartiennent les Noms les plus beaux. Invoquez-Le par ces Noms »[79]

Et c'est aussi un mensonge sur le Messager d'Allah, ainsi qu'une impudence à l'égard de la législation mohammadienne.

---

[77] *Wird* innové par Ahmed Tijani.

[78] Par opposition aux ablutions sèches.

[79] Sourate Al-A'râf / Les murailles : 180.

La septième croyance

Il a dit dans *Jawâhir Al-Ma'ânî* p.145, v.2 : « Certes, un *wali* – et il a cité son nom – rencontrait beaucoup le Prophète, qui lui enseignait la poésie. » Comment ?! Alors qu'Allah (ﷻ) a dit :

﴿ وَمَا عَلَّمْنَٰهُ ٱلشِّعْرَ وَمَا يَنۢبَغِى لَهُۥٓ ۚ إِنْ هُوَ إِلَّا ذِكْرٌ وَقُرْءَانٌ مُّبِينٌ ﴾

« Nous ne lui (à Mouhammad) avons pas enseigné la poésie ; cela ne lui convient pas non plus »[80]

C'est un mensonge sur le Messager d'Allah et une calomnie sur sa personne.

La huitième croyance

Il a dit dans *Jawâhir Al-Ma'ânî*, p.170 : « Celui à qui il est arrivé de poser le regard sur nous le jour du vendredi ou du lundi, entrera au Paradis sans jugement ni châtiment. »

Et dans *Boughyat Al-Moustafîd*, il dit : « Et s'il est non-croyant, on clôturera sa vie par la foi. »

Regarde, mon frère, l'absurdité de cette parole et son audace.

Allah dit :

﴿ فَمَنْ أَظْلَمُ مِمَّنِ ٱفْتَرَىٰ عَلَى ٱللَّهِ كَذِبًا لِّيُضِلَّ ٱلنَّاسَ بِغَيْرِ عِلْمٍ ۗ ﴾

« Qui est donc plus injuste que celui qui invente un mensonge contre Allah pour égarer les gens sans se baser sur aucun savoir ? »[81]

Il fit de sa propre personne quelqu'un de meilleur que les Prophètes (ﷺ). Le Messager d'Allah a vécu avec son oncle Aboû Tâlib des

[80] Sourate Yâ-Sîn : 69.

[81] Sourate Al-An'âm / Les bestiaux : 144.

années et malgré cela, il mourut non-croyant. Aboû Jahl vit le Messager (ﷺ), malgré tout, il mourut non-croyant. Le fils de Noûh (عليه السلام) mourut non-croyant. Le père d'Ibrâhîm est mort non-croyant. Et ni le fait d'avoir vu [ces Prophètes], ni le fait [d'être en leur] compagnie ne leur profita.

Il dit dans *Al-Ifâdah Al-Ahmadiyah* (p.40) : « Un groupe de nos compagnons sont tels que si les grands de cette communauté se réunissaient, ils ne pèseraient pas le poids d'un cheveu de l'un d'entre eux. »

Et dans l'explication de *Mounyat Al-Mourîd*[82] (p.172) :

« Un groupe de nos compagnons, s'ils se rassemblaient…
Les grands de la communauté du Prophète suivi,
Ne serait-ce que le poids d'un cheveu, ne pèserait…
L'un d'entre eux ! Combien alors [face à] l'Imam unique ? »

Regarde mon frère, cette parole affreuse et cette grande audace, alors qu'il estime ses compagnons en innovation meilleurs que les Compagnons du Prophète (ﷺ), les illustres de cette communauté !

Oui, ne dit ceci qu'une personne ignorant l'importance de la place des Compagnons du Messager d'Allah (ﷺ), les imams de la guidée et les lumières de l'humanité, qu'Allah les agrée tous.

La neuvième croyance

L'auteur de *Ar-Rimâh*[83], celui qui commenta en marge de *Jawâhir Al-Ma'ânî* au 22ème chapitre (p.152), dit ce qui suit :

---

[82] *Mounyat Al-Mourîd*, une poésie écrite par Ahmad At-Tijâny Ibn Bâbâ Ach-Chanqîty Al-'Alawy.

[83] Livre de référence chez les adeptes de la voie Tijane, écrit par 'Oumar Al-Foûty.

« Ils ne parlent que de ce dont ils ont été témoins. Ils prennent d'Allah et de Son Messager (ﷺ) les jugements pratiques religieux. L'affaire privée ne revient qu'aux élites et les gens de la masse n'y ont guère accès, car le Prophète (ﷺ) transmettait à sa communauté l'affaire privée. C'est ce que dit notre Cheikh Ahmed At-Tijani, comme dans *Jawâhir Al-Ma'âny.* »

Malheur à cette parole, et comme est mauvais celui qui l'a prononcée et forgée. La noirceur de ses ténèbres nous dispense d'en parler [pour la réfuter].

Je dis : réfléchis, ô toi le savant, sur cette parole ! Les adeptes des sectes étaient-ils des Prophètes ? Et vois la contradiction dans leur parole, car – selon leur prétention mensongère – après avoir pris d'Allah (ﷻ), ils n'ont plus besoin du Messager puisqu'ils l'égalent en degrés, voire, ils dépassent les Prophètes – selon leur prétention – car les Messagers prenaient d'Allah (ﷻ) à travers la révélation ; alors que les chefs des sectes prennent d'Allah, soi-disant, sans intermédiaire. En effet, certains parmi eux disent qu'ils regardent dans la Tablette Préservée lorsqu'ils désirent prendre un jugement ; mais cette Tablette n'est autre que la Tablette du Chaytân :

﴿ يُوحِي بَعْضُهُمْ إِلَىٰ بَعْضٍ زُخْرُفَ ٱلْقَوْلِ غُرُورًا ﴾

« Ils s'inspirent trompeusement les uns aux autres des paroles enjolivées »[84]

Et il a dit dans *Ar-Rimâh*, dans le même chapitre : « Ceux d'entre eux qui atteignent la perfection, un ange descend vers eux pour leur transmettre les ordres et les interdits. »

Je dis : Les ordres et interdits du Coran ne leur suffisaient-ils pas ?! Et Allah a certes dit :

---

[84] Sourate Al-An'âm / Les bestiaux : 112.

﴿ وَمَنْ أَظْلَمُ مِمَّنِ افْتَرَىٰ عَلَى اللَّهِ كَذِبًا أَوْ قَالَ أُوحِيَ إِلَيَّ وَلَمْ يُوحَ إِلَيْهِ شَيْءٌ وَمَن قَالَ سَأُنزِلُ مِثْلَ مَا أَنزَلَ اللَّهُ ۗ وَلَوْ تَرَىٰ إِذِ الظَّالِمُونَ فِي غَمَرَاتِ الْمَوْتِ وَالْمَلَائِكَةُ بَاسِطُو أَيْدِيهِمْ أَخْرِجُوا أَنفُسَكُمُ ۖ الْيَوْمَ تُجْزَوْنَ عَذَابَ الْهُونِ بِمَا كُنتُمْ تَقُولُونَ عَلَى اللَّهِ غَيْرَ الْحَقِّ وَكُنتُمْ عَنْ آيَاتِهِ تَسْتَكْبِرُونَ ﴾

« Et quel pire injuste que celui qui fabrique un mensonge contre Allah ou qui dit : « Révélation m'a été faite », quand rien ne lui a été révélé. De même, celui qui dit : « Je vais faire descendre quelque chose de semblable à ce qu'Allah a fait descendre. » Si tu voyais les injustes lorsqu'ils seront dans les affres de la mort, et que les Anges leur tendront les mains (disant) : « Laissez sortir vos âmes. Aujourd'hui vous allez être récompensés par le châtiment de l'humiliation pour ce que vous disiez sur Allah d'autre que la vérité et parce que vous vous détourniez orgueilleusement de Ses enseignements. »[85]

La dixième croyance

Il dit dans *Ar-Rimâh* au chapitre 32 p.211 : « Certes, la condition de leur voie est qu'on n'enseigne rien à celui qui a [déjà] un *Wird* des autres Cheikhs jusqu'à ce qu'il le délaisse et s'en débarrasse pour ne jamais y revenir… – jusqu'à dire : – … cette condition est indispensable et qu'il ne craigne rien de l'auteur de ce *Wird*, quel qu'il soit parmi les « saints » morts ou vivants. Il est sauf de toute nuisance pouvant l'atteindre dans cette vie comme dans la vie dernière. Point de nuisance ne l'atteint, ni de son Cheikh, ni d'autre que lui, ni d'Allah et ni de Son Messager (ﷺ) ceci par une promesse véridique ne pouvant être manquée. »

---

[85] Sourate Al-An'âm / Les bestiaux : 93.

Je dis[86] : Réfléchis bien ô mon frère, et utilise ton intuition pour comprendre cette parole car il y a en elle une incitation à se sentir à l'abri du stratagème d'Allah. Allah (ﷻ) dit certes :

﴿ أَفَأَمِنُوا۟ مَكْرَ ٱللَّهِ ۚ فَلَا يَأْمَنُ مَكْرَ ٱللَّهِ إِلَّا ٱلْقَوْمُ ٱلْخَـٰسِرُونَ ﴾

« Sont-ils à l'abri du stratagème d'Allah ? Seuls les gens perdus se sentent à l'abri du stratagème d'Allah. »[87]

Et son sens est, comme l'a dit Ibn Kathîr dans son exégèse : « "Sont-ils à l'abri du stratagème d'Allah ?" c'est-à-dire Sa force, Sa fureur, Sa prédominance sur eux et Sa capacité à les saisir alors qu'ils sont inattentifs et insouciants. "Seuls les gens perdus se sentent à l'abri du stratagème d'Allah", c'est pour cela qu'Al-Hassan (ﷺ) a dit : "Le croyant accomplit les actes d'obéissance tout en étant apeuré, redoutant et craintif. En revanche, le débauché accomplit des actes de désobéissance tout en étant serein." »

Il y a aussi [dans cette parole] une incitation à la désunion entre les musulmans alors qu'en réalité leur Seigneur est unique, leur Prophète est unique, leur Livre est unique ! À propos de quoi donc se désunir ?

Allah leur a interdit cela dans Sa Parole (ﷻ) :

﴿ وَلَا تَكُونُوا كَالَّذِينَ تَفَرَّقُوا وَاخْتَلَفُوا مِن بَعْدِ مَا جَاءَهُمُ الْبَيِّنَاتُ ۚ وَأُولَٰئِكَ لَهُمْ عَذَابٌ عَظِيمٌ ﴾

« Et ne soyez pas comme ceux qui se sont divisés et se sont mis à disputer, après que les preuves leur furent venues, et ceux-là auront un énorme châtiment. »[88]

---

[86] Cheikh 'Abd Ar-Rahmân Al-Ifriqy.
[87] Sourate Al-A'râf / Les murailles : 99.
[88] Sourate Âl 'Imrân / La famille de 'Imrân : 105.

Vois, ô mon frère, cette nouvelle législation et cette calomnie sur Allah au-delà de laquelle personne ne peut renchérir ; et cette course vers un Feu dont le supplice est dur. De là, ils ont la certitude que cette divergence mène vers l'entrée au Paradis, sans jugement ni châtiment. Allah a dit :

﴿ قُلْ هَلْ نُنَبِّئُكُم بِٱلْأَخْسَرِينَ أَعْمَٰلًا ۝١٠٣ ٱلَّذِينَ ضَلَّ سَعْيُهُمْ فِى ٱلْحَيَوٰةِ ٱلدُّنْيَا وَهُمْ يَحْسَبُونَ أَنَّهُمْ يُحْسِنُونَ صُنْعًا ۝١٠٤ أُو۟لَٰٓئِكَ ٱلَّذِينَ كَفَرُوا۟ بِـَٔايَٰتِ رَبِّهِمْ وَلِقَآئِهِۦ فَحَبِطَتْ أَعْمَٰلُهُمْ فَلَا نُقِيمُ لَهُمْ يَوْمَ ٱلْقِيَٰمَةِ وَزْنًا ۝١٠٥ ذَٰلِكَ جَزَآؤُهُمْ جَهَنَّمُ بِمَا كَفَرُوا۟ وَٱتَّخَذُوٓا۟ ءَايَٰتِى وَرُسُلِى هُزُوًا ۝١٠٦ ﴾

« 103. Dis : « Voulez-vous que Nous vous apprenions lesquels sont les plus grands perdants, en œuvres ? 104. Ceux dont l'effort, dans la vie présente, s'est égaré, alors qu'ils s'imaginent faire le bien. 105. Ceux-là qui ont nié les signes de leur Seigneur, ainsi que Sa rencontre. Leurs actions sont donc vaines. » Nous ne leur assignerons pas de poids au Jour de la Résurrection. 106. C'est que leur rétribution sera l'Enfer, pour avoir mécru et pris en raillerie Mes signes (enseignements) et Mes messagers. »[89]

Son exégèse est la suivante, comme cité dans *Tafsîr Al-Jalâlayn* :

« Sa Parole (ﷻ) (selon le sens) : « Voulez-vous que Nous vous apprenions lesquels sont les plus grands perdants, en œuvres ? Ceux dont l'effort, dans la vie présente, s'est égaré », leurs œuvres sont devenues vaines « alors qu'ils s'imaginent », ils pensent « faire le bien », une œuvre pour laquelle ils seront récompensés. « Ceux-là qui ont nié les signes de leur Seigneur », les preuves de Son unicité dans le Coran et autre « ainsi que Sa rencontre » c'est-à-dire : la résurrection, le jugement, la récompense et le châtiment. « Leurs actions sont donc vaines » elles sont devenues nulles.

[89] Sourate Al-Kahf / La caverne : 103 à 106.

« Nous ne leur assignerons pas de poids au Jour de la Résurrection » c'est-à-dire : Nous ne leur donnerons aucune valeur. « C'est » c'est-à-dire : cette affaire que J'ai mentionnée à propos de l'annulation de leurs œuvres et autres, « leur rétribution sera l'Enfer, pour avoir mécru et pris en raillerie Mes signes (enseignements) et Mes Messagers », c'est-à-dire : ces deux choses étaient moquées. »

Ach-Châṯiby a dit dans *Al-I'tiṣâm* p.94, v.1 : « Allah (ﷻ) a dit (selon le sens) : « Dis : Voulez-vous que Nous vous apprenions lesquels sont les plus grands perdants, en œuvres ? 104. Ceux dont l'effort, dans la vie présente, s'est égaré, alors qu'ils s'imaginent faire le bien. »

Et ceci par une légèreté qu'ils trouvent dans cet engagement et une ardeur qui les envahit par laquelle ils trouvent facile la difficulté, à cause des passions qui sont entrées en eux. Lorsqu'il apparait à l'innovateur ce sur quoi il est, ceci lui apparait aimable parce qu'il s'est rendu esclave des passions dont ses œuvres font partie, de même que cela lui apparaît en concordance avec la preuve. Qu'est-ce qui pourrait alors l'empêcher de s'y cramponner et d'en redemander ? Alors qu'il voit que ses œuvres sont meilleures que celles d'autrui et ses croyances sont plus conformes et au-dessus de celles d'autrui ! La preuve résout-elle la question ?

﴿ فَإِنَّ ٱللَّهَ يُضِلُّ مَن يَشَآءُ وَيَهۡدِي مَن يَشَآءُۖ ﴾

« Mais Allah égare qui Il veut, et guide qui Il veut. »[90]

Le Prophète (ﷺ) a dit : « La religion c'est le conseil sincère. Nous questionnâmes : – Pour qui ? Il répondit (ﷺ) : – Pour Allah, Son

[90] Sourate Fâṯir / Le créateur : 8.

Livre, Son Messager, les dirigeants des musulmans ainsi que la masse des musulmans. » Rapporté par Mouslim[91].

Mes frères, n'excluez pas le repentir et ne rejetez pas la demande du pardon car en effet, le Prophète (ﷺ) demandait pardon [à son Seigneur] chaque jour une centaine de fois. Les conditions du repentir sont évoquées dans la Parole d'Allah (ﷻ) :

﴿ وَإِنِّي لَغَفَّارٌ لِّمَن تَابَ وَءَامَنَ وَعَمِلَ صَٰلِحًا ثُمَّ ٱهْتَدَىٰ ﴾

« Et je suis Grand Pardonneur à celui qui se repent, croit, fait bonne œuvre, puis se met sur le bon chemin. »[92]

Et Il dit (ﷻ) :

﴿ وَذَكِّرْ فَإِنَّ ٱلذِّكْرَىٰ تَنفَعُ ٱلْمُؤْمِنِينَ ﴾

« Et rappelle ; car le rappel profite aux croyants. »[93]

Et je n'ai rassemblé cette ébauche que par désir qu'Allah guide par elle ne serait-ce qu'une seule personne parmi les musulmans, d'après sa parole (ﷺ) adressée à 'Aly (رضي الله عنه) : « Si Allah guide par ta cause ne serait-ce qu'une seule personne, ceci est meilleur pour toi que des chamelles rousses. »[94] Et ma réussite ne dépend que d'Allah. En Lui je place ma confiance, et c'est vers Lui que je reviens repentant.

Et que les prières d'Allah soient sur notre maître Mouhammad, sa famille et l'ensemble de ses Compagnons.

Voici le résultat de ce que j'ai rassemblé en conseils pour vous à partir de leurs livres. Paix.

---

[91] (n°95).
[92] Sourate Tâ-Hâ : 82.
[93] Sourate Adh-Dhâriyât / Qui éparpillent : 55.
[94] Rapporté par Al-Boukhâry (n°2783) et Mouslim (n°2404).

Table des matières